

## CR du conseil municipal du 4 septembre 2018

### 9h38 début du conseil municipal

11 personnes présentes + 4 pouvoirs

Présents : David Lesné, Sandrine Poulain Duval, Nicolas Gouzi, Chrystelle Noblia, Daniel Fath, Véronique Legeay, Isabelle Visbecq, Christian Marchand Tardif, Michel Noury, Patrick Vacher, Daniel Bailleux

– Nomination d'un secrétaire de séance : Chrystelle Noblia

**1. Validation du procès verbal du conseil municipal du 03 mai 2018**

**CONTRE :0 ; ABSTENTIONS : 2 (Véronique Legeay, Daniel Fath) ; POUR: 9 + 4 pouvoirs**

**2. Validation du procès verbal du conseil municipal du 05 juin 2018**

**CONTRE :0 ; ABSTENTIONS : 2 (Véronique Legeay, Daniel Fath) ; POUR: 9 + 4 pouvoirs**

**3. Encaissement d'un chèque de la protection juridique DAS pour le remboursement de frais d'avocat**

**CONTRE :0 ; ABSTENTIONS : 0 ; POUR: 11 + 4 pouvoirs**

**4. Dépenses à imputer aux compte 6232 Fêtes et cérémonies**

Lecture par M. le Maire de la lettre de la perception listant les conditions et les sujets autorisés à figurer sur le compte 6232

**CONTRE :0 ; ABSTENTIONS : 0 ; POUR: 11 + 4 pouvoirs**

**5. Mise en sommeil de la caisse des écoles**

En vue de la dissolution dans 3 ans de la caisse des écoles, pour cause d'inactivité pendant 3 ans Solde 2017 =786,95€. dans 3 ans donc en 2021 il faudra affecter cette somme dans le budget de la commune

**CONTRE :0 ; ABSTENTIONS : 0 ; POUR: 11 + 4 pouvoirs**

**6. Demande de prêt pour financer la création du bistrot**

L'AO pour le choix de l'architecte a été fait et remporté par le cabinet Laurence Babilonne. Les plans sont en cours. Le maire détaille au tableau les montants prévisionnels des dépenses pour un montant total estimé à 279 000€ dont

- 110 000€ de travaux dans le bâtiment communal anciennement La poste,
- 52 000€ parking
- 7 000€ frais d'architecte,...
  
- Recettes prévues à hauteur de ces 279 000€ :
- 115 000€ subvention pacte rural
- 44 000€ conseil départemental aide aux communes
- soit un reste à financer pour la commune de 120 000€ , choix de faire un prêt

M. le Maire liste les différents types de prêt envisagés :

- sur 10 ans, à échéance annuelle ou trimestrielle, à réception des factures
- sur 12 ans, à échéance annuelle (taux potentiel à 1,26%) ou trimestrielle, à réception des factures
- sur 15 ans, à échéance annuelle (taux potentiel à 1,34%) ou trimestrielle, à réception des factures

L'option proposée au vote est le prêt de durée 15 ans, remboursement à échéance trimestrielle, débloqué à réception des factures au taux de 1,34% pour un coût total de 8 844€ . M. le Maire négociera le taux ainsi que la possibilité de rembourser par anticipation sans frais (habituellement ce

coût s'élève au maximum à 6 mois d'intérêts)

**CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : 0 ; POUR: 11 + 4 pouvoirs**

7. Arrêté du projet de PLU d'Avernes suite à présentation en réunion de travail du 03 juillet 2018

M. le maire cite l'ensemble des partenaires à qui le dossier est envoyé et détaille les prochaines étapes prévisionnelles :

- Chaque partenaire va donner son avis
- retours pris en compte par la commission PLU d'Avernes
- Enquête publique : le commissaire enquêteur recevra chaque personne qui le souhaite puis fera son rapport
- Les remarques du commissaire enquêteur seront analysées en conseil municipal
- A l'issue le PLU d'Avernes sera considéré comme valide

Si ce soir l'arrêt du projet de PLU d'Avernes est délibéré, dès demain le projet pourra être diffusé sur le site.

M. le Maire rappelle la décision du préfet : il y a 2 PLUs distincts ; Avernes anciennement Avernes et celui de Gadancourt.

Daniel Fath choisit de sortir de la salle du conseil pour ne pas participer au vote, en tant qu'ex-élu de Gadancourt

Arrivée de Frédéric Maire à 21h07 portant le nombre de présents à 12 et 4 pouvoirs

Rappel de ce qui vient d'être dit pour la délibération n°7

**CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : 0 ; POUR: 12 + 4 pouvoirs**

8. Station d'épuration : choix à faire

M le Maire indique la loi notre a été repoussée à 2026 ou à une date au choix si compétence reprise par de la CCVC. M. Noury rappelle que la compétence sera donnée à la CCVC si au moins 25% des communes votantes votent cette décision

Présentation des 3 solutions étudiées :

- solution 1 : réhabilitation a minima, durée de vie estimée à 10 ans, 18 mois de travaux, coût estimé : 363 000€ pour le traitement des eaux et 300/400 000€ pour le traitement des boues
- solution 2 : réhabilitation plus poussée que solution 1, durée de vie estimée à 10 ans, 18 mois de travaux, coût estimé : 462 000€ pour le traitement des eaux et 300/400k€ pour le traitement des boues. Frais de fonctionnement annuel : entre 24k€ et 42k€
- solution 3 : nouvelle installation. 3 procédés de traitement :
  - 3.1 même système qu'actuellement : 700k€ pour les eaux, 300/400k€ boues et entretien annuel 24k€/42k€
  - 3.2 biodisques: 500k€ pour les eaux, 300/400k€ pour les boues et entretien annuel 20k€/30k€
  - 3.3 plantation de roseaux permettant de percer la surface où est déversé le flux à traiter : 700k€ pour les eaux+boues + achat d'un terrain ~1hectare, entretien 10k€

3 bassins envisagés pour une capacité de 1000 habitants. Eventuellement un bassin de filtration supplémentaire sera nécessaire suite à la dernière prérogative de la police de l'eau

Une description est faite du procédé, les roseaux n'ont pas de rôle de filtration il s'agit de bassins de décantation, les roseaux étant là pour « percer » la surface et permettre la percolation, de la même manière qu'un puisard

Les solutions de rénovation 1 et 2 sont abandonnées. Suite aux visites de la commission dans des stations d'épuration 3.2 et 3.3, la solution 3.2 par biodisque est abandonnée (trop chère, très technique)

Présentation du planning prévisionnel du déroulement des opérations, au plus tôt :

- sept2018 : choix de la solution
- oct-nov2018 : rédaction de l'AO pour le choix du maître d'oeuvre

- dec 2018 : ouverture des plis
- ...
- dec 2019 : début des travaux (4 mois pour une solution 3.3 roseaux et 18 mois pour la solution 3.1)

Discussions autour des différents choix possibles, indication que par le système des plafonds des subventions la part restant à la charge de la commune sera moins importante dans le cas de la solution 3.3 que si choix 3.1. Avantage également à la solution 3.3 sur le fait qu'aucune technicité particulière n'est nécessaire, alors que la 3.1 exige une surveillance régulière par une personne spécialisée. Indication dans le public (Christophe Legeay) sur le fait qu'une station toute proche fonctionnant avec le procédé de la solution 3.3 a du être refaite car ne fonctionnant pas. Réponse : les risques existent de la même manière sur tous les ouvrages, les garanties sont là pour faire porter la responsabilité sur le constructeur

**CONTRE :1 (Frédéric Maire qui choisit la 3.1) ; ABSTENTIONS:0 ; POUR: 11 + 4 pouvoirs**

L'étude de remplacement de la station d'épuration ne concerne pas Gadancourt qui restera connecté au SIAA

9. Demande de subvention pour la réparation des lavoirs

Le lavoir rue du ruisseau est très abîmé. Le lavoir de la rue de l'église est concerné par la demande de subvention

Subventions espérées : 50% du coût subventionné par le PNR et 20% par le département

Question de Mme Augié (*orthographe ?*) « puis-je avoir aussi une subvention pour mon lavoir personnel ». Réponse « oui, faire un dossier directement au PNR en tant que particulier »

**CONTRE :0 ; ABSTENTIONS:0 ; POUR: 12 + 4 pouvoirs**

10. Mise en place d'un service public de location de longue durée de vélo à assistance électrique

Proposition de la CCVC, 0 coût pour la commune

**CONTRE :1 (Véronique Legeay) ; ABSTENTIONS:1 (Daniel Fath) ; POUR: 10 + 4 pouvoirs**

11. Demande de subvention pour réfection des toits des 2 églises

Demande de monter un dossier en vue d'obtenir des subventions à la DRAC, la région, au département, à la fondation du patrimoine. Devis 17 306€ HT

**CONTRE :0 ; ABSTENTIONS:0 ; POUR: 12 + 4 pouvoirs**

12. Questions diverses du conseil

Aucune.

**Fin du conseil à 21h57**

13. Questions du public

Compteur Linky (cf CR envoyé par mail précédemment) :

- Mme Brigode demande la copie du contrat de délégation au syndicat Mixte et
- une salle pour réunir les habitants

**Fin du conseil et départ du public : 22h30**